

d'attendre comme les néo-démocrates le proposent dans leur sous-amendement.

La détérioration des relations entre Québec et Ottawa tient aux politiques qui autorisent les provinces à se retirer des programmes à frais partagés, qui reconnaissent l'existence de deux nations et qui autorisent la province de Québec à conclure des traités. Une seule personne est l'auteur et l'initiateur de ces politiques, et c'est le premier ministre.

Le sous-amendement pèche par d'autres côtés. Il pèche par son incapacité à saisir ou apprécier la question constitutionnelle, ou même la nature de la constitution. Il énonce «des propositions d'amendement de la constitution du Canada qui serviraient de prémisses à la tenue d'une conférence nationale sur la constitution». Cela démontre l'incapacité renversante du parti néo-démocrate à saisir la nature du problème. L'unique but de la conférence que le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a proposée d'abord à la fin de la session de 1963, est d'établir une entente qui permettrait de déterminer des amendements spécifiques sur lesquels se fonderait une nouvelle unité canadienne.

On retrouve ici la même folie et le même danger que dans la formule Fulton-Favreau que le gouvernement avait adoptée tout récemment. C'était acheter chat en poche. Nous pénétrions dans un projet de constitution sans connaître l'itinéraire après avoir franchi le premier pas, et le NPD veut que nous renouvelions cette erreur.

Une conférence au sujet de la Confédération, sauf erreur, établirait en termes précis sur quelles questions l'accord pourrait se faire, accord nécessaire à notre future unité. Aucune conférence semblable ne saurait tolérer que le gouvernement ou le Parlement dicte d'avance la conduite à tenir, et néanmoins, c'est précisément à quoi vise le sous-amendement du NPD.

Ceux d'entre nous qui votent en faveur du sous-amendement néo-démocrate veulent lier la conférence d'avance et placer le Québec et le Canada francophone dans la voie d'un isolement croissant. Au bout de l'entreprise se trouve non pas la survie, mais la suite de l'érosion commencée il y a quatre ans.

● (8.40 p.m.)

Le paragraphe 3 du sous-amendement parle «d'intégrer dans la constitution une Déclaration des droits de l'homme». Que veut dire «intégrer dans la constitution une Déclaration des droits de l'homme»? Le Parlement a déjà adopté une Déclaration canadienne des droits. Combien faut-il donc de déclarations?

L'article 4 du sous-amendement parle du rapatriement de la constitution. Cela viendra une fois qu'on se sera entendu sur les modifications lors d'une conférence constitutionnelle et que le Parlement aura adopté ces recommandations. La Chambre serait saisie des recommandations de la conférence et le Parlement adopterait une nouvelle loi fondée sur l'AANB, avec les modifications proposées à la conférence. Je pense que tout le pays réclame une solution à cette question d'unité. Depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, nous vivons une crise constitutionnelle qui n'a cessé d'empirer. Elle s'est aggravée par suite des essais inexpérimentés du gouvernement en vue de produire une de ces solutions rapides et faciles dont le premier ministre est en train de se faire la réputation.

Il n'y a eu qu'une proposition constructive —et une seule—tendant à la solution du problème constitutionnel. Elle se trouve dans l'amendement de l'opposition. C'est celle qu'a formulée en 1963 le premier ministre d'alors, aux tout derniers jours de la session, et qui préconisait la tenue d'une conférence constitutionnelle nationale. Cette idée a été appuyée depuis par les premiers ministres de l'Ontario et du Québec et a été approuvée tacitement par ceux du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse. C'est une proposition positive et concrète pour réunir les éléments de la structure politique canadienne dont il faut entendre les vues et obtenir l'assentiment afin de résoudre le problème de l'unité.

Le premier ministre a une opinion différente. Il veut être le seul architecte de la constitution tout comme il a été celui de l'unification et du nouveau drapeau. Il veut une constitution sortie des souterrains ou des officines du parti libéral, une constitution présentée comme un fait accompli, une constitution élaborée aux termes des nouvelles règles qu'on suivra à la Chambre et qui sera imposée aux Canadiens. Rien ne pourrait être plus dommageable à l'unité du pays. Le premier ministre et le gouvernement ont porté des coups destructeurs à l'unité nationale. Qui est l'architecte de la théorie des deux nations? Le premier ministre. Qui a inventé la formule de l'abstention facultative? Personne d'autre que le premier ministre. C'est lui également qui a conçu un régime de pensions pour le Canada et un autre pour le Québec. C'est encore lui qui a conçu un régime de prêts aux étudiants pour le Canada et un autre pour le Québec.

Le gouvernement de M. Pearson s'est appliqué à séparer Québec du reste du Canada au moyen de la formule de renonciation et de